



DE OCTOBRE à DECEMBRE 2003

Revue municipale d'informations de la commune et des associations de Péron

L'ÉDITO

Nous voici déjà en fin d'année. C'est un moment intense pour un conseil municipal qui doit terminer les actions engagées dans l'exercice en cours et réfléchir à celles à mener pour la ou les prochaines années par le biais du budget.

Pour 2004, comme nous le suggère fortement la Trésorerie de Gex, nous voterons le budget à la mi-janvier, contrairement au passé où il était voté à la fin mars. Il est effectivement plus logique de réaliser les projets décidés sur 12 mois que sur 9. Mais nous devons revoir nos chiffres en cours d'année car, comme d'habitude, l'état nous "impose" ses vues sans nous donner tous les moyens de les appliquer: les chiffres définitifs des comptes de l'année 2003, issus de ses services, ne seront connus qu'en juin, comme le montant total des différentes taxes et participations qui ne sera porté à notre connaissance qu'à fin mars.

Toujours au sujet de l'état et toujours sous couvert d'une meilleure qualité de service, nous assistons à un formidable désengagement de celui-ci dans la plupart des administrations :

- C'est vrai pour la gendarmerie avec la création des communautés de brigades, supposées répondre aux problèmes d'insécurité. Quand une brigade comme Collonges est associée à celle de Saint-Genis, il est évident que "nos" gendarmes interviendront plus sur le territoire des grandes communes pour délaisser celui des plus petites.

- C'est vrai pour les douanes qui doivent fermer leur poste de Pougny et laisser l'entrée libre au sud du Pays de Gex.

- C'est vrai pour la poste, dont le nouveau challenge est de ne pas avoir de clients à moins de 20 minutes d'un guichet. Ce qui sous-entend qu'il n'y aura pas 2 établissements dans cette fourchette de 20 minutes.

- C'est vrai pour la perception qui voit, depuis la fermeture de Collonges, les délais de paiement rallonger.

- C'est vrai pour les grands services de l'état (DDE - DDA), pour les hôpitaux, etc, etc...

Mais revenons sur les réalisations en cours dans notre commune :

- L'auberge communale sera ouverte le 15 janvier. Nous avons "couru" toute l'année pour rattraper les 2 mois de retard pris à cause de l'amiante; ceci sans succès. Avant cette date, vous êtes invités à venir visiter les locaux de cette importante réalisation le samedi 10 janvier 2004 (Voir l'encadré plus loin).

- La place Saint Antoine devrait être terminée fin décembre si le temps reste clément. Elle a beaucoup fait parler d'elle durant l'été et l'automne, et encore dans ce numéro, tout au moins pour le déplacement du monument aux morts. Je souhaite que les esprits s'apaisent, car même si les points de vues restent opposés, je ne crois pas que l'on puisse dire que nous n'avons pas respecté le monument. C'est visible aujourd'hui, ce le sera encore plus à la fin des travaux.

- Le PLU est en attente d'une présentation du projet de ZAC pour avancer. Cette présentation devrait avoir lieu au printemps.

- Au printemps également, l'aménagement foncier fera l'objet d'une nouvelle enquête publique, cette opération est à ce jour en phase de classement des terrains.

Vous avez certainement lu dans les journaux qu'un collège doit être construit en 2007 - 2008 sur notre commune, conditionnant ainsi l'avenir de Péron et des villages voisins. C'est une évolution importante que nous connaissons à ce moment là, puisqu'un gymnase, financé par les communes utilisatrices, y sera associé.

Le Conseil Général a en charge la réalisation et la gestion des collèges, il ne pouvait plus refuser au Pays de Gex cet établissement puisque 100 jeunes y rentrent chaque année, ceci depuis 4 ans. Quoi de plus naturel au niveau de l'aménagement du territoire, que de le situer dans notre canton.

Pour terminer, je souhaite à toutes et à tous, de belles fêtes de fin d'année en famille, ou entre amis.

UTILE ET PRATIQUE

URGENCES

Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Urgence N°Européen	112

HOPITAUX

Ambilly	04 50 87 40 40
Saint-Julien	04 50 49 65 65
Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11
Centre anti-poisons Lyon	04 78 54 14 14
Centre grands brûlés Lyon	04 78 61 88 88
Clinique Savoie Annemasse	04 50 95 41 41

MEDECINS

<u>Logras</u>	
Dementhon C	04 50 56 38 10
option homéopathie	
<u>Saint-Jean de Gonville</u>	
Mogenet P.A.	04 50 56 44 21
<u>Collonges</u>	
Maury M.H.	04 50 56 71 00
<u>Challex</u>	
Hernandez A.	04 50 56 33 90

PEDIATRE

<u>Saint-Genis</u>	
Guy	04 50 42 20 11

PHARMACIES

<u>Thoiry</u>	
Les Monts Jura	04 50 41 20 31
<u>Collonges</u>	
Mr et Mme Dupont	04 50 59 60 17

Nous vous rappelons que vous pouvez commander vos médicaments à partir du fax de la mairie

DECHETTERIE

Tél: 04 50 59 14 64

-du lundi au vendredi:

- de mars à oct.: de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00
- de nov. à fév.: de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

-le samedi:

- de mars à oct.: de 8 h 30 à 18 h 00
- de nov. à fév.: de 8 h 30 à 17 h 00
- tous les **dimanches matin:** de 9 h 00 à 12 h 00
- fermé tous les jours fériés

ALLO ENCOMBRANTS 04 50 20 65 86

Service objets encombrants

SERVICES

Mairie	04 50 56 31 08
fax	04 50 56 37 46
Eau - Assainissement	04 50 42 12 96
E D F	04 50 41 77 22
La Poste	04 50 56 42 22
France-Télécom	13
Impôts	04 50 56 65 23

CENTRE MEDICO-SOCIAL

<u>Saint - Genis</u>	04 50 42 12 65
----------------------	----------------

MAINTIEN A DOMICILE

CENTRE DE RADIOLOGIE

<u>Saint-Genis</u>	04 50 28 27 27
--------------------	----------------

ECOLE PRIMAIRE

SALLE CHAMP-FONTAINE

<u>Péron</u>	04 50 56 37 39
--------------	----------------

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

<i>Mission locale des jeunes</i>	04 50.48.09.86
<i>ANPE St-GENIS</i>	04 50.28.24.14

C.M.P (Centre Médico-Psychologique)
04 50.42.85.47

BIBLIOTHEQUE

Aux heures de permanences soit:
Le mardi de 16h30 à 18h00
Le mercredi de 16h00 à 18h30
Le vendredi de 16h30 à 19h00
Premier et troisième samedi du mois de 10h00 à 12h00

INFIRMIERE

<u>Léaz</u>	Pirollet	04 50 56 71 64
-------------	----------	----------------

TAXI

<u>Péron</u>	Goubel	06 80 20 26 20
--------------	--------	----------------

La POSTE

-du lundi au jeudi	:de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30
-le vendredi	:de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00
-le samedi	:de 9 h 00 à 12 h 00

Ramassage des ordures ménagères: le jeudi

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04.50.56.31.08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail: Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr

**Du Lundi au Vendredi
de 13 h 30 à 18 h30**

CALENDRIER DES GARDES DES PHARMACIES DU PAYS DE GEX POUR 2003**DECEMBRE 2003**

29/11/2003 au 06/12/2003 **ROBERT-LORAUX**
 06/12/2003 au 13/12/2003 **MAISSA**
 13/12/2003 au 20/12/2003 **MERCIER**
 20/12/2003 au 27/12/2003 **FERNOUX**
 27/12/2003 au 03/01/2004 **HYBORD**

JANVIER 2004

27/12/2003 au 03/01/2004 **HYBORD**
 03/01/2004 au 10/01/2004 **PAOLI**
 10/01/2004 au 17/01/2004 **PEL**
 17/01/2004 au 24/01/2004 **LOTZ-MATTERN**

FEVRIER 2004

31/01/2004 au 07/02/2004 **TANDONNET**
 07/02/2004 au 14/02/2004 **ROBERT-LORAUX**
 14/02/2004 au 21/02/2004 **ARBEZ**
 21/02/2004 au 28/02/2004 **BARBOTIN BESSENAY**

MARS 2004

28/02/2004 au 06/03/2004 **LARTAUD**
 06/03/2004 au 13/03/2004 **BOUQUET**
 13/03/2004 au 20/03/2004 **BOUVIER**
 20/03/2004 au 27/03/2004 **COTTIN**

La garde commence le jour indiqué à 19 heures et se termine le jour indiqué à 19 heures.

ARBEZ	Place de la Mairie, THOIRY	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSENAY	22 Rue de Genève, St GENIS	04 50 42 11 49
BOUQUET	6 Chemin du Levant, FERNEY	04 50 40 68 97
BOUVIER	Rue de le Mairie, CESSY	04 50 41 40 60
COTTIN	105 Chemin Ravoire, PREVESSIN	04 50 40 57 66
FERNOUX	Grande Rue, DIVONNE,	04 50 20 00 93
HYBORD	C CIAL Carrefour RN 5, SEGNY	04 50 41 47 93
LARTAUD	10 R des Hautains, ST GENIS	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN	C Cial la Poterie, FERNEY	04 50 40 97 44
MAISSA	Rue des Bains, DIVONNE,	04 50 20 00 57
MERCIER	Arcades d'Ornex, ORNEX,	04 50 40 53 86
PAOLI	Les Vertes Campagnes, GEX	04 50 41 52 75
PEL	539, Rte de Divonne, GEX	04 50 41 47 95
REVOL	5 Avenue Voltaire, FERNEY	04 50 40 72 10
ROBERT LORAUX	Rond Point de Mategnin, PREVESSIN	04 50 28 06 79
SAVARIAU	Avenue de la Gare, GEX	04 50 41 54 04
TANDONNET	Route de Divonne, Versonnex	04 50 41 14 13
VAL SANTE	C Cial Val Thoiry, THOIRY	04 50 20 87 57

Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.

Service de garde vétérinaires : composer le numéro d'une des cliniques vétérinaires du Pays de Gex pour obtenir en cas d'urgence les coordonnées du service de garde. St-Genis : 04.50.42.12.34 Gex : 04.50.41.76.45

SOMMAIRE

		CCPG	PAGE 11
EDITO	PAGE 1	LES SOCIETES	PAGE 13
UTILE PRATIQUE	PAGE 2	LES INFOS	PAGE 14
SERVICE DE GARDE	PAGE 3	TRIBUNE LIBRE	PAGE 20
LE CARNET	PAGE 4	CALENDRIER DES FETES	PAGE 22
LA MAIRIE	PAGE 5	LE PORTRAIT	PAGE 23

LE CARNET

Décès

GAILLET Marthe épouse MOINE ,
décédée le 17 septembre 2003

Naissances

CHARVET Mathéo	né le 18 octobre 2003
SANCHIS Maxime	né le 20 octobre 2003
IBRE Aurélie	née le 22 octobre 2003
BONTRON Marie-Rose	née le 11 novembre 2003
JEAN-MAIRET Axel	né le 14 novembre 2003
DUROVRAY Nicolas	né le 17 novembre 2003

Mariages

Loïc HEIDSIECK, et Muriel FIEVEZ, le 13 septembre 2003

PERTE OU VOL DE PIECE D'IDENTITE

Les déclarations de perte ou vol de carte d'identité ou passeport se feront désormais en Mairie et non à la Gendarmerie.

Le Plan Local d'Urbanisme de PÉRON (P.L.U.)

**Vous avez besoin d'information ? Vous voulez en savoir plus sur le sujet ?
Alors n'hésitez pas à vous rendre à la permanence consacrée au PLU chaque vendredi de
15h00 à 18h00 à la mairie.**

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, venez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez bienvenu(e).

EN CAS DE DEPART DE LA COMMUNE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat soit en téléphonant au 04.50.56.31.08.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES ATTENTION EN 2004 AURONT LIEU PLUSIEURS ELECTIONS

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) venez vite faire le nécessaire en mairie avant le 31 décembre 2003.

- 21 et 28 MARS «Elections Régionales».
- 13 JUIN «Elections Européennes»

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE DURANT LES FETES DE FIN D'ANNEE

Le secrétariat de mairie sera fermé:
du mercredi 24 décembre 2003 au 4 janvier 2004 inclus.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, soit pour ceux **nés en octobre, novembre, décembre, venir avant le 15 janvier 2004.**

Les jeunes filles nées avant le 1^{er} janvier 1983, et les jeunes garçons nés avant le 1^{er} janvier 1980 ne doivent pas se faire recenser. Pour toutes questions relatives au service national

téléphonez au 03.04.38.36.36

Le minitel : 3615 ARMEE.

Internet ww.defense.gouv.fr

LA MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 4 SEPTEMBRE 2003

Absents excusés : Mme LEANDRE (pouvoir à M. Collet), M. ZAMORA (pouvoir à M. Moutton).

Monsieur le Maire annonce la démission de M. Cachet Christian pour raisons professionnelles à compter du 4 septembre 2003.

1. Election du secrétaire de séance

Mme Blanc Dominique

2. Les Comptes rendus des CM des 3 et 8 JUILLET 2003 sont approuvés à l'unanimité.

3. Déplacement du monument aux morts

En présence de M. Landecy Roger, Président des anciens combattants accompagné de 7 membres de l'association. La parole est donnée à M. Landecy Roger, qui propose un projet d'implantation devant les jeux d'enfants. Après discussion sur ce projet, un vote à bulletins secrets est demandé par le tiers des membres présents, soit 5 pour, 2 abstentions, 9 contre. Un vote est ensuite demandé sur l'implantation des 2 projets (vers l'église ou devant les jeux d'enfants),

Résultats :

10 pour l'implantation vers l'église,
4 pour l'implantation devant les jeux d'enfants,
2 bulletins blancs.

4. DELIBERATIONS

4.1. Convention pour mise à disposition de Points d'information par la CCPG.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la CCPG va mettre à la disposition de la commune de Péron un présentoir (Point Infos) de la Communauté de Communes contenant de multiples informations destinées à relayer l'information communautaire auprès de la population, et qu'il y aurait lieu de signer une convention avec la CCPG pour cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
-ACCEPTE la mise à disposition d'un présentoir (point infos).

Acceptée à l'unanimité.

4.2. Projet « LIFE » lié à des travaux forestiers

Le Maire fait part d'un projet LIFE « Nature et Territoires », lié à des travaux de restauration de milieux forestiers sur la Commune de 2004 jusqu'en 2008 pour un montant global de 11 448€ en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura et la Communauté de Communes du Pays de Gex.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

-S'ENGAGE à participer aux travaux de restauration des milieux forestiers prévus au volet C du Programme LIFE « Nature et Territoires » sur le territoire de sa commune de 2004 à 2008, pour un montant global de 11 448€

Cet accord est donné sous réserve du cofinancement des autres partenaires (Parc Naturel Régional du Haut Jura et de la Communauté de Communes du Pays de Gex) respectivement de 10% chacun.

Accepté à l'unanimité.

4.3. Convention de Mandat avec le Syndicat d'Electricité de l'Ain pour travaux d'Eclairage public 2003 «Grand rue»

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'aide apportée aux collectivités pour l'extension et la modernisation de l'éclairage public, le Conseil Général et le Syndicat d'Electricité de l'Ain, ont accepté en faveur de notre commune, de participer au financement d'un programme de travaux à réaliser au titre de l'exercice 2003. Conformément aux nouvelles dispositions adoptées par le Syndicat, celui-ci peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sous convention de mandat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

-ACCEPTE :

*de confier au Syndicat d'Electricité de l'Ain la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public à réaliser au titre de l'exercice 2003,

*les termes de la convention de mandat proposée par le syndicat.

Accepté à l'unanimité.

4.4. Vente de lots dans la zone de Pré Munny (permutation entre les futurs propriétaires des lots 13 et 14)

M. le Maire rappelle la délibération du 16 janvier dernier acceptant la vente à la S.C.I. LES BAINS représentée par M. Acaris Bruno du lot n°14 de la zone de Pré Munny, et la vente à la S.C.I. LE PAVE représentée par M. Acaris Eric du lot n°13, et informe que suite à une permutation des lots entre les deux acquéreurs et un changement de dénomination de S.C.I., il y aurait lieu de délibérer à nouveau pour accepter ces ventes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Sous condition que les ventes soient effectuées avant fin décembre 2003, et que le permis de construire soit déposé avant fin octobre 2003.

(ces remarques seront notifiées sur la promesse de vente).

-ACCEPTE de vendre à la S.C.I. LE LEMAN le lot n° 13 de la zone de Pré Munny au prix de 13,72 €/m² HT (TVA en sus).

-ACCEPTE de vendre à la S.C.I. LE PAVE dont le siège est à Saint-Sylvain d'Anjou (49480) représentée par M. ACARIS Eric, le lot n° 14 situé à Péron sur la zone artisanale de Pré Munny au prix de 13,72 €/m² HT (TVA en sus).

Acceptée à l'unanimité.

4.5. Autorisation par la commune pour dépôt de permis de construire concernant bâtiment communal de Logras

M. le Maire rappelle les accords avec SEMCODA en vue de la réhabilitation du bâtiment communal de Logras (ancienne école) qui consiste à créer deux logements au rez de chaussée dans les anciennes classes, et qu'il y aurait lieu d'autoriser la SEMCODA à déposer une demande de permis de construire en vue de ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
-AUTORISE la SEMCODA à déposer une demande de permis de construire.
Accepté à l'unanimité.

4.6. VIREMENT DE CREDIT N°2 (Stabilisation du ruisseau « Le Groise » et numérotation des rues)

M. le Maire informe :

1°) Que dans le cadre du contrat rivière, il y a urgence d'effectuer les travaux de stabilisation du ruisseau «La Groise», et présente la proposition du Cabinet C.I.D.E.E. pour l'Etude technique de l'opération, et la proposition du Bureau GEO-ARVE pour l'étude Géo-Technique,

2°) qu'il y aurait lieu d'acquérir des plaques complémentaires pour la numérotation des maisons. Certains crédits d'investissement prévus au budget primitif 2003 se révèlent insuffisants pour mener à bien ces opérations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
-DECIDE de retenir le cabinet C.I.D.E.E. pour un montant 3 946,80 €TTC, et le bureau GEO-ARVE pour un montant de 2 750,80 €TTC.

-ACCEPTE la dépense supplémentaire pour la numérotation des rues.

-DECIDE de prévoir un virement de crédits de 3520 €
Approuvé à l'unanimité.

5. POINTS DIVERS

5.1 Auberge Communale

*Point sur les travaux : ils devraient être terminés fin novembre, la date d'ouverture définitive sera donnée en fonction du Consuel et du passage de la commission de sécurité.

*Devis de l'entreprise Algaflex pour cloison mobile pour un montant de 10 819 € HT. Accord du Conseil Municipal.

* Suppression des volets remplacés par des rideaux.

5.2. Changement de la chaudière de la Mairie

Présentation de devis de deux entreprises, pour l'installation d'une chaudière à Gaz à la mairie, le Conseil Municipal souhaite effectuer une étude avant décision définitive.

5.3. Ecole primaire

*179 enfants ont été recensés à la rentrée :
petite section maternelle : 22
moyenne section : 20

grande section : 32

CP : 23

CE1 : 22

CE2 : 23

CM1 : 22

CM2 : 15

*Demande de M. le Directeur d'un ½ poste d'ATSEM supplémentaire en fonction de la nouvelle organisation des classes. Demande acceptée à l'unanimité par le Conseil.

*Présentation de deux devis pour le changement des vitrages du préau. Le Conseil décide de retenir l'entreprise Fournier pour un montant 3 661,70 €TTC.

5.4. Chemin des Contamines

*Recours gracieux de M. Merrant pour sa demande d'installation de clôture. Accord du Conseil.

*Lettre de Mme Juvet. Une réponse lui sera adressée. Afin de régler le passage des engins agricoles une réunion sera organisée avec M. Ducret pour présentation du projet aux riverains dans le mois d'octobre.

5.5. Proposition de vente par M. Greggio

Parcelle C 371 de 4500 m² (pierre des Bruyrais) le Conseil est d'accord d'acquérir la parcelle au prix de 0.5 €le m². Un courrier sera fait à M. Greggio par rapport à ce prix.

5.6. Contentieux Birabeau Vecchi / SA Cirec

Recours gracieux déposé contre le PC de démolir délivré à la S.A. CIREC. Refus du Conseil.

5.7. Projet ECOMARCHE

La réponse officielle pour l'acceptation du projet est arrivée par arrêtés de la C.N.E.C. le 13 août 2003.

5.8. A.D.S.L.

L'A.D.S.L. sera officiellement installée dans la première semaine de septembre.

5.9. Choix de l'entreprise pour le mur du Cimetière

Selon la proposition de la Commission d'Appel d'offre, les conseillers municipaux choisissent de retenir l'entreprise Dorrego pour un montant de 20 386,31 €TTC.

5.10. Désignation de 2 agriculteurs pour la commission communale des calamités agricoles

Messieurs Tignon-Choudant Gérard et Bossy Roland sont désignés à l'unanimité.

6. COMPTES RENDUS

6.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints

6.1.1. Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission

*Réunion du 28 juillet 2003

M. BESSELIEVRE P. DT pour agrandissement des balcons et modification d'une fenêtre, chemin de la Po-

laille. Avis favorable.

M. DUPRAZ A. DT pour un abri de jardin, La Combe de Péron. Avis favorable.

M.MIGONE B. DT pour une piscine, Route de Lyon. Avis favorable.

Mme. KAN RASSOULKAN T. modificatif de PC, (implantation de la maison), Chemin de la Polaille. Avis favorable.

*Réunion du 11 août 2003 :

Mrs MOUTTON J.L. et G. DT modification de façade (création d'un accès) route de Lyon. Avis favorable.

Mme CHEVAUX D. DT pour la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, Rue de la Fruitière. Avis favorable.

M. L'AMINOT Y. et Melle ALVAREZ S. PC rénovation d'un bâtiment existant, Rue Dommartin. Avis défavorable.

M.PENEY-GIRARD D. PC pour villa, chemin de la Fin. Avis favorable.

M. BUGNET A. demande de Lotissement pour 5 lots au lieu-dit «Sur Beulet». Avis défavorable.

*Courrier de M. et Mme Pilloud concernant problème de construction d'une villa dans le lotissement du Clos du Four à Pain. Une réponse sera faite.

*Courrier de M. Morand concernant problème de construction mitoyenne à sa propriété. Une réponse sera faite.

6.1.2. Relation écoles (M. Collet)

6.1.3. Relation sociétés (M. Collet)

6.1.4. Communication (M. Collet)

6.2. Commissions intercommunales

6.2.1. Conseil Communautaire (M. Moutton)

6.2.2. Compte rendu de la réunion Tourisme par M. Gigi.

6.2.3. Déchets (M. Collet)

7. COURRIER

-Lettre de Me Deveaux avocat de Mme Tanke.

-Lettre de remerciements pour subvention de la MFR.

-Lettre d'Arboris pour demande de terrain pour installation de mobilhome. Refus du Conseil Municipal.

-Email de M. Rinaldo pour bruit à la Résidence de l'E-traz.

-Lettre de remerciements d'ECLAT pour subvention accordée par la commune.

-Réponse du Préfet suite à notre courrier du 21 mai 2003, concernant le devenir de la gendarmerie de Colonges.

8. DIVERS

- Rapports annuels de gestion C.C.P.G. 2002 à disposition du C.M. à l'accueil.

- Résultats d'analyse de l'eau, au puits de Greny et à Feigères (eau conforme aux critères de potabilité)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 2 OCTOBRE 2003**

1. Election du secrétaire de séance:

Mme Léandre est élue

2. Le Compte-rendu de la séance du 4 septembre est approuvé à l'unanimité.

Remarque de Mme Lemaître suite à l'email de M. Rinaldo : «proposition d'embauche d'un agent de surveillance inter cantonal . M. le Maire soumettra cette proposition à la prochaine réunion des maires et maires-adjoints du canton.»

3. DELIBERATIONS

3.1. Avenant n°2 à la convention conclue avec l'urbaniste dans le cadre de la révision du P.L.U.

Monsieur le Maire informe que compte tenu de l'évolution dans le processus d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme et de la mise en œuvre de la loi S.R.U. et notamment des modalités d'élaboration du projet d'Aménagement et de Développement Durable, de fractionner la rémunération de la phase n°5 de la convention du 18 novembre 2002 conclue avec M. Sartori, urbaniste, chargé de la mission d'études et d'assistance pour la révision du P.L.U. .

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
-ACCEPTÉ l'Avenant N°2 à la convention avec M. Sartori.

Acceptée à l'unanimité.

3.2. Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire

Vu le décret relatif à l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mars 2003 et l'arrêté modificatif du 10 juin 2003 définissant les communes et groupement de communes éligibles à l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal , après avoir délibéré,
 -SOLLICITE la Direction Départementale de l'Equipement de l'Ain pour assurer une mission d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire
 -SOLLICITE la mission de base
 -INSCRIT la rémunération correspondante au budget 2004
 Acceptée à l'unanimité.

3.3. Vente de l'ancienne lame à neige à la commune de Challex

M. le Maire rappelle l'acquisition d'une nouvelle lame à neige pour les services techniques de la commune et propose de vendre l'ancienne à la commune de Challex qui est intéressée par cette reprise.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
 -DECIDE de vendre à la commune de Challex l'ancienne lame à neige de la commune au prix de 3000 €
 Acceptée à l'unanimité.

3.4. Remboursement d'honoraires d'avocat au profit de Mme Tanke

M. le Maire rappelle l'affaire concernant la famille TANKE, et propose une indemnisation au profit de Mme TANKE du montant des frais engagés auprès de son avocat Me Emmanuelle DEVEAUX pour un montant de 400 €

Le Conseil Municipal , après avoir délibéré,
 -DECIDE de rembourser à Mme TANKE les frais d'honoraires qu'elle a versés à son avocat.
 Acceptée à l'unanimité.

3.5. Participation frais de chauffage instituteurs 2002/2003

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il conviendrait de fixer la participation aux frais de chauffage pour l'année 2002/2003 concernant les logements communaux situés à Logras, occupés par M^{elle} SERRA et M. DEVESA.

Le Conseil Municipal , après avoir délibéré,
 -DECIDE de demander une participation de :
 1 240,18 € à M^{elle} SERRA.
 1 240,18 € à M. DEVESA
 Acceptée à l'unanimité.

3.6. Modification du tableau des emplois communaux

M. Zamora s'étant retiré pour le vote.
 VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

M. le Maire explique au conseil municipal :

A)Qu'en raison des nécessités de services il y aurait lieu de réorganiser le travail de certaines personnes au sein des différents services de l'école. Il propose donc de supprimer :

- 1°) l'actuel emploi d'agent d'entretien de 19 heures et de créer un emploi similaire d'une durée de 22 heures hebdomadaires.
- 2°) l'actuel emploi d'agent d'entretien de 17 heures et de créer un emploi similaire d'une durée de 15 heures hebdomadaires.
- 3°) l'actuel emploi d'agent d'entretien de 22 heures et de créer un emploi similaire d'une durée de 23 heures hebdomadaires.

B)Que pour répondre à la nécessité d'assurer l'entretien des locaux scolaires entraîné par l'augmentation du nombre des élèves, il suggère la création d'un poste d'agent de service des écoles pour 4 H. par semaine à pourvoir au niveau du cadre d'emplois des Agents d'entretien,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

-ACCEPTE la proposition du Maire, mais précise toutefois, qu'en vertu de l'article 34 de la loi du 26.1.84, compte tenu du caractère aléatoire du nouvel emploi d'agent de service des écoles qui peut être supprimé en cas de baisse des effectifs, le recrutement se fera par voie contractuelle, dans le respect de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, sur le grade d'agent d'entretien IB 277. IM 278
 -FIXE Le nouveau tableau des emplois permanents de la commune à compter du 3 octobre 2003 de la manière suivante :

a) LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET :

Service Administratif

- 1 secrétaire de mairie de moins de 2 000 habitants,

Cadre d'emplois : adjoint administratif.

- 1 secrétaire,

Cadre d'emplois : adjoint administratif.

- 1 secrétaire,

Cadre d'emplois : agent administratif.

Service technique

- 4 ouvriers polyvalents

Cadre d'emplois : Agents techniques (3),

Cadre d'emplois : Agents d'entretien (1).

b) LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET :

- 2 agents des écoles maternelles,
Cadre d'emplois : agents spécialisés des écoles maternelles 29 heures
Cadre d'emplois : agents spécialisé des écoles maternelles 22 heures

- 4 agents d'entretien polyvalents.
Cadre d'emplois : agent d'entretien (service école) 22 heures
Cadre d'emplois : agent d'entretien (service cantine scolaire) 15 heures
Cadre d'emplois : agent d'entretien (service école) 23 heures

contractuel (service entretien bâtiments) 10 heures

- 1 animateur contractuel chargé de cours de langues à l'école primaire 4 heures

-INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

-AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Acceptée à l'unanimité.

3.7. Contrat d'entretien pour portes automatiques des bâtiments de la voirie

Monsieur le Maire informe les membres présents que les portes automatiques des bâtiments de la voirie tombent souvent en panne et qu'il y aurait lieu afin de limiter les frais d'intervention de conclure un contrat d'entretien ; il présente un projet de l'entreprise GAILLARD AUTOMATISMES de Clairvaux-les-Lacs (Jura).

Le Conseil Municipal , après avoir délibéré,

-ACCEPTTE le projet de contrat d'entretien présenté par l'entreprise GAILLARD AUTOMATISMES pour un montant de 1 749,60 €HT soit 2 081,04 € TTC par an.

-DIT que ce contrat sera conclu à compter du 15 octobre 2003.

Acceptée à l'unanimité.

3.8. Acquisition de terrain appartenant à M. GOURGIER

M. le Maire informe que pour l'extension de la zone artisanale de Pré Munny et pour la construction du futur collège il y aurait lieu d'acheter des parcelles appartenant à M. Jacky Gourgier, domicilié à St Genis Pouilly.

Le Conseil Municipal , après avoir délibéré,

-Vu l'avis des services des domaines, et en accord avec M. Gourgier propriétaire.

-ACCEPTTE d'acquérir les parcelles suivantes :

Lieudit l'Ecluse section C

*n°868 de 4690 m²

*n°869 de 5620 m²

*n°870 de 1310 m²

au prix de 4.57 €le m² soit pour un montant total de 53 103,40 €

Lieudit Champ fontaine section F

*n° 291 de 2 967 m²

au prix de 9,15 €le m² soit pour un montant total de 27 148,05 €

-AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer l'acte notarié à intervenir, et toutes pièces s'y rapportant.

Acceptée à l'unanimité.

4. POINTS DIVERS

4.1. Auberge Communale

*Point sur les travaux : retard du carreleur.

*La date de l'ouverture de l'auberge, en accord avec les gérants, est prévue pour le 15 janvier 2004.

4.2. Projet collège

*Compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2003 qui a eu lieu en mairie en présence de M. Jean Pépin, président du Conseil Général de l'Ain :

- Un collège de 600 places est prévu à Péron pour 2007-2008. Les études de programmation seront budgétisées en 2004. Le collège regroupera les enfants de Collonges, Farges, Pougny, Péron, Challex, St Jean de Gonville et Thoiry (la commune de Léaz doit donner son choix définitif pour Péron ou Bellegarde).

4.3. Achats fonciers

Le Conseil Municipal a, par 16 voix contre, refusé d'acquérir le terrain appartenant à M. Vuichard situé lieu-dit «Sur Anna», suite à sa proposition.

Vu qu'il faut donner au Conseil Général les terrains pour le collège, la commune n'a pas les moyens financiers de prévoir d'autres acquisitions foncières.

4.4. Voirie

*Route de Lyon à Logras: présentation par M. Roynette de l'avant projet sommaire modifié et de l'estimation du coût des travaux:

Tranche n°1, centre du bourg de Logras : 712 737,57 € HT.

Tranche n°2, limite de Farges-ruisseau de Brue : 551 273.69 €HT

Tranche n°3, chemin de Peney-giratoire du Martinet : 334 199.72 €HT

A ces prix pourra se retrancher l'éclairage public financé par le Syndicat d'Electricité de l'Ain soit environ 176 600 €HT. Pour avoir une estimation globale et définitive, nous devons faire appel à un bureau d'étude pour l'eau pluviale.

*Chemin de la Musse à Feigères : présentation du projet réalisé par M. Ducret pour un montant de 27 600 € HT hors réseaux d'eau potable à la charge de la C.C.P.G..

*Proposition de la commission pour la sécurisation de la rue du Molard à Greny : après visite sur les lieux, la commission propose de mettre des chicanes provisoires, leur emplacement sera vu avec M. Durand de la D.D.E.. Accord du Conseil Municipal.

*M. Peray propose de louer un panneau mobile détecteur de vitesse : accord du conseil pour 3 semaines.

4.5. Requête en appel de Monsieur DIMCOVSKI

Le Conseil Municipal ne désire pas donner suite à cette requête.

4.6. Place St-Antoine

Le planning des travaux est maintenu, hors météo défavorable ils devraient être terminés pour la fin de l'année. Les luminaires pour l'éclairage de l'église, du monument aux morts, de la vierge, sont choisis. Reste le choix des candélabres.

5. COMPTES-RENDUS

5.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints

5.1.1. Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission

*réunion du 8 septembre 2003 :

M. Henhoz C. DT pour un abri à bois, chemin du Crêt. Avis favorable.

Mme Skeates F. DT pour une piscine, chemin du Molard. Avis favorable.

M. Lemaître L. DT pour une clôture, rue de Bruel. Avis favorable.

M. Dinh H. DT pour une véranda, rue des Cornailles. Avis favorable.

M. Pépinster P. DT pour un abri de jardin et une piscine, rue des Bouvreuils. Avis favorable.

S.E.M.C.O.D.A. PC réaménagement de l'ancienne école de Logras. Dossier à revoir.

*réunion du 22 septembre 2003 :

-M. Vialetto G. PC pour un garage, rue du Cercle. Avis favorable.

M. Bron P. PC pour une villa, lotissement les Genevray. Avis défavorable.

S.E.M.C.O.D.A. PC réaménagement de l'ancienne école de Logras. Avis favorable.

5.1.2. Relation écoles (M. Collet) assemblée générale du Sou des Ecoles le 9.09.

5.1.3. Relation sociétés (M. Collet) réunion de commission le 9.09.

5.1.4. Communication (M. Collet) réunion de commission le 10.09.

5.1.5. Jeunesse (M. Collet) réunion de commission le 9.09.

*des avant-projets pour le point jeunes sont demandés au cabinet Berlotier et Huchon.

5.2. Commissions intercommunales

5.2.1. Conseil Communautaire (M. Moutton).
Conseil des Maires (M.Armand).

5.2.2. Compte-rendu de la réunion Développement Economique par M. DAVIS.

6. COURRIER

-Terrain de M. GREGGIO : suite à une nouvelle offre de M. Greggio, les membres du Conseil Municipal décident de maintenir le prix à 0.50 € le m².

-Courrier de l'A.D.A.H.J. qui recherche une commune pour accueillir la fête du Haut-Jura en 2004. Refus du Conseil Municipal.

-Lettre du Conseil Général nous informant de l'attribution d'une subvention de 5 311 € pour Pré Munny.

7. DIVERS

Présentation du rapport d'activité 2002 du Syndicat d'Electricité de l'Ain.

Présentation du rapport d'activité 2002 de la C.C.P.G..

Ces deux rapports sont à la disposition du public

LA MAIRIE (suite)

Numérotation des maisons-Rappel

Les personnes qui n'ont pas encore retiré leur plaque, peuvent le faire aux heures d'ouverture de la mairie: du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30.

Attention, il est fortement recommandé de fixer sa plaque sur sa maison d'une façon visible, voire d'inscrire l'adresse complète sur la boîte aux lettres, afin de réduire au minimum les erreurs de distribution de plis, de colis, de livraisons en tout genre.

Les écoles

Une soixantaine de nouvelles tables ergonomiques ont été installées dans deux classes du groupe scolaire; le matériel remplacé a déjà retrouvé une nouvelle carrière:

dans la salle de catéchisme pour une dizaine d'exemplaires

dans la salle de solfège pour une bonne douzaine d'unités

dans une école primaire d'un village de 8000 âmes près de Brindizi (Italie)

Nous vous en dirons plus à ce sujet dans le prochain numéro.

Côté environnement, nous ne pouvons que féliciter les enfants, leurs maîtresses et leurs maîtres pour le travail fourni lors de la journée nettoyage du 30 Septembre dernier: 160 Kg de déchets de tous genres ramassés dans les rues et sur les routes montrent l'efficacité de leur action citoyenne.

Infos

"Allo service public"

Ce numéro à 4 chiffres: **39 39** sera accessible dès le 18 Novembre 2003

Qui est concerné? Tous les citoyens de Rhône-Alpes, région pilote

Quand téléphoner? du Lundi au Vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 14h

Quel coût? **0,12€** la min à partir de postes fixes

Que se passe-t-il en appelant? un décroché en moins de 3 sonneries, et une réponse en moins de 3 min

Qu'allez vous obtenir? Orientation de l'utilisateur et réponse à des demandes élémentaires concernant - tout renseignement administratif. **Les renseignements concernant tous les domaines** d'intervention du service public, permettant aux usagers comme aux fonctionnaires de l'Etat ou aux collectivités locales de gagner du temps.

CCPG ENVIRONNEMENT

Du nouveau dans la collecte des déchets ménagers !

4 règles d'or à respecter pour la collecte des nouveaux bacs:

- Seuls les nouveaux bacs seront collectés.
- Les bacs doivent être nettoyés et entretenus par les habitants.

Toute dégradation doit être signalée à la Communauté de Communes du Pays de Gex.

- Les bacs doivent être présentés à la collecte en bordure de voie la veille au soir et rentrés immédiatement après le passage de la benne.
- Un bac bien présenté (poignées tournées vers la chaussée) sera certainement un bac bien remis en place !

Pour la maintenance, s'adresser à la CCPG—Monsieur Laurent FOURNIER

JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES TOUTE L'ANNEE ET SUR TOUT TYPE D'HABITATION

Le Jeudi

JOURS DE COLLECTE PERIODE SAISONNIERE DE LA SEMAINE 25 A LA SEMAINE 37 POUR LES IMMEUBLES DE 5 LOGEMENTS ET PLUS

&

JOURS DE COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES TOUTE L'ANNEE ET SUR LES IMMEUBLES DE 5 LOGEMENTS ET PLUS

Le Lundi

L'entretien des cours d'eau non domaniaux *Extrait de la Lettre du Maire N°1369 - 14 Octobre 2003*

Cette article s'adresse aux riverains des cours d'eau de la commune en particulier

Les collectivités locales ne peuvent intervenir que sur les cours d'eau non domaniaux, c'est-à-dire appartenant à des propriétaires privés. Elles ont de plus en plus souvent pris le relais des propriétaires riverains.

Les collectivités locales peuvent entretenir et aménager les cours d'eau

Une obligation d'entretien des cours d'eau non domaniaux et de leurs berges est réglementée dans le code de l'environnement par l'article L. 215.14 qui prévoit que **'le propriétaire riverain** est tenu à un curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue de la berge et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques".

Les propriétaires peuvent s'acquitter de ces tâches seuls ou se regrouper en associations syndicales, libres ou autorisées, dans le cadre fixé par la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales.

Cette obligation d'entretien des cours d'eau est complétée par les dispositions de l'article L. 211.7 du code de l'environnement **qui permet aux collectivités locales, à leurs groupements, aux syndicats mixtes et à la communauté locale de l'eau, d'assurer, à la place des riverains, l'entretien des cours d'eau.** Cet article habilite, sous certaines conditions, les collectivités locales à intervenir dans la gestion des eaux non domaniales. L'autorisation accordée dans le cadre de cette procédure peut porter sur un programme pluriannuel et les interventions ultérieures de maintenance.

Cette compétence des collectivités locales doit obligatoirement être précédée d'une enquête publique, préalable à la reconnaissance de l'intérêt général ou de l'urgence de l'intervention. Pour autant, l'intervention des collectivités n'est pas subordonnée à la carence des riverains dès lors que ces travaux ont été considérés comme présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence.

Enfin, ces dispositions ne contraignent pas les collectivités à intervenir. Elles leur confèrent simplement une habilitation à agir si elles le jugent opportun.



**ALLOCATIONS
FAMILIALES**

**Caf
de l'Ain**

CAF de l'AIN: Des informations sur vos droits accessibles en permanence

Dans l'objectif de renforcer l'information des familles sur les Prestations Familiales et les différentes aides d'Action Sociale, la CAF de l'Ain met à votre disposition **deux services accessibles en permanence** permettant d'obtenir des informations générales mais aussi des informations personnalisées sur les dossiers allocataires.

TELEPHONE 0 820 25 01 10 (0,118 €TTC par mn.)

- 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

pour connaître les conditions d'attribution des principales prestations

pour consulter votre dossier (date et détail des paiements, état de traitement du courrier, demande d'une attestation de paiement)

- du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h sauf mardi matin

pour contacter le technicien conseil assurant le traitement de votre dossier, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel

INTERNET www.ain.caf.fr

- pour connaître les conditions d'attribution des Prestations Familiales et des aides d'Action Sociale

- pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier

- pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile

- pour imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.

N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir du numéro allocataire et du code confidentiel communiqués par votre CAF.



BIBLIOTHÈQUE DE PÉRON

Dans la vie quotidienne de notre société nous sommes devenus très dépendants des nouvelles technologies qui ne sont pas infaillibles. Notre bibliothèque, récemment informatisée, fut victime d'une panne très sérieuse de l'ordinateur dont maintenant nous ne pouvons plus nous passer pour gérer les prêts de livres. Nous sommes désolés pour la fermeture temporaire qui s'est passée du mardi 4 au vendredi 14 novembre et nous vous présentons toutes nos excuses pour tous les dérangements occasionnés.

Lorsque les journées deviennent plus courtes on peut penser à une alternative à la télévision : un livre par exemple. La bibliothèque vous propose plusieurs milliers d'ouvrages traitant de sujets les plus divers en documentaires, livres régionaux, romans, romans du terroir, romans historiques sans oublier les romans policiers et de sciences fiction ainsi que les bandes dessinées qu'elles soient des classiques (Tintin) ou plus récentes (XIII de Trent et Van Hamme). Les rayons offrent un grand choix pour les enfants et jeunes selon les âges et les centres d'intérêt. Il y a aussi des livres sonores pour les personnes malentendantes et des livres dits « Vision » en gros caractères.

Régulièrement nous achetons des nouveaux livres grâce aux subventions communales ainsi qu'à vos cotisations annuelles, qui sont de 5 euros par personne ayant plus de 18 ans, en effet les enfants bénéficient de la gratuité jusqu'à leur majorité. Nous bénéficions également du passage du Bibliobus de la Bibliothèque Départementale de Prêt de Bellegarde qui passe 4 fois par année, le prochain passage s'effectuant en décembre. A chaque visite nous avons la possibilité de prendre 400 livres et d'en rendre autant, ce qui permet, en plus des achats de nouveautés, de vous faire découvrir un panache de styles qui devrait satisfaire tous les goûts.

Vous avez la possibilité de demander l'un ou l'autre des ouvrages que vous souhaiteriez emprunter en les inscrivant dans le cahier « Souhaits des Lecteurs ». Nous transmettons vos demandes à la Navette de la BDP de Bellegarde qui effectue des passages réguliers en dehors de ceux du Bibliobus.

En plus des livres, vous trouvez des disques de différents genres musicaux, également renouvelés régulièrement et quelques CD Roms.

N'hésitez pas à venir pour « jeter un coup d'œil » et pourquoi pas vous inscrire...

La bibliothèque est ouverte :

Le mardi de 16h30 à 18h00

Le mercredi de 16h00 à 18h30

Le vendredi de 16h30 à 19h00

Ainsi que le premier et le troisième samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00

N'oublions pas les soirées Scrabble qui ont lieu tous les premiers mardis de chaque mois à partir de 20h30 à la bibliothèque.

Merci à tous et bienvenue

L'équipe de la bibliothèque

Alerte à la pollution de l'Air.

Un projet d'arrêté préfectoral instituant une procédure d'informations et de recommandations en cas de pointe de pollution atmosphérique est en cours d'étude. Une station de mesures (surveillance de la qualité de l'air) est implantée à la Maison St Pierre à Ferney. Les informations relatives à la qualité de l'air dans l'Ain sont disponibles :

Sur répondeur vocal au 04 79 69 96 96.

Sur le site internet www.atmo-rhonealpes.org (site de l'association l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie)

Dans les journaux par bulletin quotidien

Ces informations émanent du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile et du Bureau du Développement Durable à la préfecture, ainsi que de la subdivision DRIRE

LES INFOS

Le nettoyage d'automne

Le 30 septembre, les enfants de l'école, leurs maîtresses, leurs maîtres ainsi que plusieurs parents volontaires ont fait le « Nettoyage d'automne » sur la commune de Péron.

Le but : ramasser les déchets qui polluent le bord des routes et chemins, pour redonner plus de propreté à la commune. Cette journée organisée par l'école a eu le soutien de la mairie et a vu s'activer les enfants dans et autour de l'école, à Péron et à Logras. Voici ce qu'ils ont pu en dire :

« Le nettoyage, ce n'est pas une bonne idée, parce que... »		« Le nettoyage, c'est une bonne idée, parce que... »
On risque de se blesser	mais !	On enlève la pollution
Ce n'est pas nous qui avons pollué		On respecte l'environnement On montre l'exemple On fait le contraire des pollueurs

Définitions...

Un déchet, c'est une ordure sale. Les déchets sont les emballages et tout ce qu'on n'utilise plus.

Les déchetset la Nature
Nous avons ramassé des bouteilles en plastique et en verre, beaucoup de mégots, des papiers, une poubelle en plastique dur, une bouilloire, des canettes. Dans un bosquet vers Feigères, nous avons aussi ramassé des habits, des chaussures, des tuyaux, des bottes, un bidon et des cartouches. Les sacs étaient trop lourds alors c'est Jean-Paul, qui travaille à la mairie, qui les a transportés pour nous en voiture jusqu'à la déchetterie.	Pendant le ramassage, nous avons vu le Mont blanc, le Jura, un âne, le grand jet d'eau et des immeubles de Genève. Nous avons croisé des traces de chevaux, de sangliers et de blaireau. Le maître a coupé du gui. De retour à l'école, nous avons goûté et ensuite c'était l'heure de rentrer à la maison.

En tout, les classes ont ramassé 160 kg de déchets.

La classe de CE1 – CE2

Quelques impressions pour finir :

« J'ai bien aimé marcher » *Sabrina, 7 ans*

« Je n'aime pas que les gens jettent des papiers » *Nelly, 7 ans*

« Je voudrais mettre des panneaux pour dire de ne pas jeter les déchets n'importe où. » *Bastien, 8ans*

« Au lieu de jeter n'importe où, on devrait aller à la déchetterie ou utiliser les poubelles. Dans la nature, les déchets mettent très longtemps à disparaître » *Ludovic, 7 ans*

"Le Défi du Fort l'Ecluse 2003"

L'Office de Tourisme de Collonges et sa Région, en partenariat avec Fort l'Ecluse Animation, ont organisé le 14 septembre 2003 une première course pédestre au Fort l'Ecluse de près 2,6 km. Le départ était fixé au Lavoux où les coureurs rejoignaient le fort inférieur pour emprunter les 917 marches de la galerie souterraine et atteindre ainsi le fort supérieur. Il ne restait alors "plus que" la descente du Chemin du Mollard avant l'arrivée au parking DDE.

32 coureurs ont répondu à notre appel et testé ce parcours de 252 mètres de dénivelé. Leurs premières remarques sont encourageantes, tous ont été unanimes : il s'agit d'une course originale, plaisante et ils reviendront l'année prochaine pour la première compétition officielle !

Une date pour le Défi du Fort l'Ecluse 2004 est déjà avancée. Alors avis aux amateurs, préparez-vous pour le printemps prochain !

Nous aurons l'occasion de vous informer plus précisément du déroulement de cette journée dans les prochains numéros de votre bulletin municipal.

L'Office de Tourisme de Collonges et sa Région.

134, Rue du Fort

01 550 COLLONGES

Tel: 04 50 59 40 78

Fax : 04 50 59 49 54

E-mail . otcollon@cc-pays-de-gex.fr

Classement pour cette première course officielle (les 5 premiers et leur temps):

1 = QUENIN Stéphane de Belley en 13 minutes et 23 secondes

2 = GOUX Philippe de St Genis en 15 minutes et 09 secondes

3 = PYANET Yves de Bellegarde en 16 minutes et 23 secondes

4 = CHAMONAL Benjamin de Coligny en 16 minutes et 25 secondes

5 = RAISIN Didier de Bellegarde en 16 minutes et 26 secondes.

Communiqué de HANDICAPSPORT.COM

Tout a commencé il y a deux ans quand 3 jeunes, âgés de 25 ans, ont tout quitté, travail, famille et ville natale pour monter un projet qui leur tenait à coeur.

Ce projet: un portail Internet HANDICAPSPORT.COM, interactif et informatif sur le domaine des sports et des loisirs pour les personnes handicapées.

Unique en France, il a pour but de faciliter l'accès à la pratique sportive des personnes handicapées et de montrer tout ce qui gravite autour de ce monde pour aider ces sportifs hors du commun. Carrefour de l'information sportive et du loisir, il assure notamment un relais entre les clubs sportifs et les handicapés et diffuse les manifestations sportives au niveau local ainsi que national.

Pour avancer dans cette initiative, nous avons été amené à rencontrer un grand nombre de personnalités, telles que Philippe BERNAT-SALLES, Stéphane DIAGANA, Monsieur le Sénateur Maire de Pau, ainsi que divers acteurs du monde handicapé qui ont vu en ce projet un côté novateur et bénéfique.

Aujourd'hui, alors que nous sommes dans l'Année Européenne de l'handicap, ce besoin d'information est plus que jamais évident, nous le savons et nous pouvons le satisfaire. Or, un problème se pose . celui de notre notoriété.

Nous vous sollicitons pour nous aider à faire connaître notre initiative, pour que toutes les personnes concernées puissent enfin bénéficier d'un tel service : L'information pour tous.

HANDICAPSPORT.COM

Franck LOISSIN

06 15 95 84 11

Centre social La Pépinière

4-8 Av Robert Schuman

64000 PAU

contact@handicapsport.com

LE 23 MAI 2004, L'OFFICE DU TOURISME DE COLLONGES ET SA REGION ORGANISE LE 1^{ER} DEFI DU FORT, UNE COURSE A TRAVERS LE FORT (+MONTEE DES MARCHES).
LES COURREURS ET LES BENEVOLES PEUVENT SE FAIRE CONNAITRE A L'OFFICE DU TOURISME DE COLLONGES ET SA REGION
au 04.50.59.40.78 ou sur e-mail à otcollon@cc-pays-de-gex.fr

Distillation du vin

Du 2 janvier 2004 au 30 juin 2004 à l'exception des dimanches et jours fériés.

Distillation des autres matieres a distiller

Du 1er octobre 2003 au 30 juin 2004 à l'exception des dimanches et jours fériés.

Les ateliers publics pourront fonctionner de 6 heures à 18 heures.

Site WEB de PÉRON

En 1999, Michel Dugas crée le site WEB de Péron. Depuis, la transmission ADSL (transmission haut débit utilisant la ligne téléphonique) permet aux habitants de Péron de 'surfer' sur le Web, à grande vitesse. Il est donc impératif, que le site devienne un outil permettant aux habitants de recevoir des informations sur la Mairie, les associations, les artisans et activités de la commune au jour le jour. Bien entendu, vous pouvez accéder au site depuis d'autres endroits: depuis votre travail, chez des amis, et faire connaître votre commune à d'autres personnes. Vous pouvez, vous aussi faire passer vos informations via la Mairie (comme vous le faites actuellement pour «Le Petit Péronnais»). D'ailleurs, vous pourrez bientôt recevoir «Le Petit Péronnais» via le web comme c'est le cas pour tous les comptes rendus des Conseils Municipaux. La plupart des associations ont déjà une page sur le site, d'autres vont le faire ou devraient en profiter pour se faire connaître.

L'adresse du site est: <http://www.cc-pays-de-gex.fr/mairies/peron/>

Pour toute information à donner ou à recevoir, vous pouvez contacter:

-la Mairie : peron@cc-pays-de-gex.fr

ou

-moi-même : dominique.gigi@free.fr

Je remercie personnellement Mr Michel Dugas pour les conseils apportés à la réactualisation et la modernisation du site.

Dominique Gigi

ADAPA Association Départementale d'Aide aux personnes de l'Ain

L'aide à domicile pour tous

La responsable vous reçoit sur rendez-vous ou se déplace à votre domicile. N'hésitez pas à contacter:

Anita BOULAS CHARDON

Centre Médico-social

18-Rue de Genève 01630 - SAINT GENIS POUILLY

Tél.: 04 50 20 66 80 Fax: 04 50 20 60 12

Permanences: Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 10h

Les indices de fermages et leur variation

ARRETE constatant, pour l'année 2003, les indices de fermages et leur variation.

Les indices des fermages pour le département de l'Ain sont constatés pour 2003, selon les régions, aux valeurs suivantes: (base 100 en 1994)

- Ensemble du département, hors Pays de Gex : 108,9
- Pays de Gex: 104,3

Ces indices sont applicables pour les échéances annuelles comprises entre le 1 octobre 2003 et le 30 septembre 2004.

Les variations de ces indices par rapport à l'année précédente sont les suivantes:

- Ensemble du département, hors Pays de Gex: -0,64 %
- Pays de Gex: -0,10 %

L'indice du coût de la construction, calculé par l'institut national de la statistique et des études économiques pour le 1^{er} trimestre 2003 (journal officiel du 27 juillet 2003) servant à l'actualisation du loyer de la maison d'habitation du preneur est fixé à 1183 (base 100 au 4^{ème} trimestre de 1953).

Loyer des terres nues ne portant pas de cultures spécialisées.
Maxima et minima des fermages dûs entre le 1er octobre 2003 et le 30 septembre 2004
(Euros par hectare)

Régions - fermage	Valeurs actualisées des points-fermage 2002 (Euros)	Catégories de terres	MAXIMA		MINIMA	
			Points	Euros	Points	Euros
BRESSE VAL DE SA ONE	1.1238	1 ^{ère}	100	112.88	91	102.72
		2 ^{ème}	90	101.59	81	91.43
		3 ^{ème}	80	90.30	71	80.14
		4 ^{ème}	70	79.02	55	62.08
		5 ^{ème}	54	60.96	11	12.42
DOMBES	0.9185	1 ^{ère}	100	91.85	91	83.58
		2 ^{ème}	90	82.67	81	74.40
		3 ^{ème}	80	73.48	71	65.21
		4 ^{ème}	70	64.30	55	50.52
		5 ^{ème}	54	49.60	13	11.94
COTIERE PLAINE DE L'AIN	0.8280	1 ^{ère}	100	82.80	91	75.35
		2 ^{ème}	90	74.52	81	67.07
		3 ^{ème}	80	66.24	71	58.79
		4 ^{ème}	70	57.96	55	45.54
		5 ^{ème}	54	44.71	41	33.95
		6 ^{ème}	40	33.12	13	10.76
BUGEY VALRONIEY	0.8034	1 ^{ère}	100	80.34	91	73.11
		2 ^{ème}	90	72.31	81	65.08
		3 ^{ème}	80	64.27	71	57.04
		4 ^{ème}	70	56.24	55	44.19
		5 ^{ème}	54	43.38	41	32.94
		6 ^{ème}	40	32.14	25	20.09
		7 ^{ème}	24	19.28	5	4,02
PAYS DE GEX	1.2591	1 ^{ère}	100	125.91	91	114.58
		2 ^{ème}	90	113.32	81	101.99
		3 ^{ème}	80	100.73	71	89.40
		4 ^{ème}	70	88.14	55	69.25
		5 ^{ème}	54	67.99	41	51.62
		6 ^{ème}	40	50.36	25	31.48
		7 ^{ème}	24	30.22	5	6.30

LOYER ANNUEL DES BATIMENTS D'HABITATION

(arrête préfectoral du 14 décembre 1993)

Valeur du point au 11 novembre 2003 : 25,41 Euros

Catégories d'habitation	MAXIMA		MINIMA	
	Points	Euros	Points	Euros
A	25	635.25	10	254.10
B	40	1 016.40	26	660.66
C	55	1 397.55	41	1 041.81
D	70	1 778.70	56	1 422.96
E	85	2159.85	71	1 804.11
F	100	2541.00	86	2 185.26

ASTUCES

Sachez lire les étiquettes

-  Lavage autorisé jusqu'à 60°. Le chiffre inscrit indique la température maximale de lavage et peut varier de 30 à 90°.
-  Le trait apparaissant sous le symbole signifie qu'il faut réduire l'essorage. Et respecter la température indiquée.
-  Le lavage à la main est conseillé. La température ne doit pas dépasser 40°.
-  Pas de lavage.
-  Le traitement à l'eau de Javel (opération dite de "chlorage") diluée et à froid est possible et sans inconvénient.
-  L'eau de Javel est interdite.
-  Le repassage à la vapeur présente des risques. Le repassage est autorisé jusqu'à une température de 110°.
-  Repassage possible jusqu'à 150°.
-  Repassage possible jusqu'à 200°.
-  Repassage et vapeur interdits.
-  Le nettoyage à sec normal est autorisé avec tous les solvants usuels.
-  Le nettoyage à sec normal est autorisé avec tous les solvants usuels, excepté le trichloréthylène.
-  La barre sous le cercle indique des restrictions concernant la température et l'addition d'eau au solvant : il faut éviter le nettoyage en libre service.
-  Pas de nettoyage à sec.
-  Le séchage en machine à tambour est autorisé jusqu'à 60° maximum.
-  Aucune restriction de température pour le séchage en machine à tambour.
-  Pas de séchage en machine à tambour.

Personne n'est à l'abri des taches, quelles que soient les précautions prises. Chaque tache, ou presque, possède son traitement spécifique.

ALCOOL (aperitifs)

Tissu. Tamponnez à l'eau tiède puis lavez avec 1/3 d'eau et 2/3 d'alcool à 90°, rincez.

Bois ciré. Imbibez d'essence de térébenthine, frottez avec un bouchon de liège puis avec un chiffon de laine.

BOUGIE

Tissu/moquette/tapis. Grattez la cire avec une lame non coupante, puis repassez en intercalant une feuille de papier de buvard entre le fer chaud et le tissu taché. Sur une fibre synthétique, après avoir raclé la tache, saupoudrez de talc et laissez agir une demi-heure.

Bougeoir. Entreposez-le dans le réfrigérateur: le froid permettra de détacher la cire.

Bois ciré. Recouvrez d'un buvard, puis repassez au fer tiède. Polissez ensuite avec un mélange huile de lin/essence de térébenthine (50/50).

FRUIT

Tissu blanc. Nettoyez dans une eau savonneuse et rincez à l'eau javellisée. Sur du synthétique, imbitez la tache d'eau tiède et de vinaigre blanc mélangés.

Laine/soie. Tamponnez avec du jus de citron et rincez abondamment ensuite.

Bois ciré. Passez de l'essence de térébenthine puis poncez légèrement. Cirez à nouveau.

Fruits rouges sur tissu. Frottez la tache à l'aide d'un mélange composé de 3/4 d'alcool à 90° et de 1/4 d'eau.

GRAISSE

Tissu. (Valable pour soie et coton). Après avoir enlevé la graisse avec un papier absorbant, saupoudrez de talc. Repassez ensuite en ayant pris soin d'intercaler du papier de soie entre le tissu et le fer.

Tissu d'ameublement. Tamponnez avec un chiffon imbibé de trichloréthylène puis déposez de la terre de Sommières. Laissez sécher avant de brosser.

Bois massif. Utilisez un peu d'éther.

Parquet. Versez tout de suite du talc, imbitez de trichloréthylène et laissez agir le mélange plusieurs heures avant d'aspirer. Cirez si nécessaire.

Cuir. Saupoudrez de terre de Sommières. Recouvrez d'un papier absorbant, laissez agir. Aspirez et répétez plusieurs fois l'opération, si nécessaire.

SAUCES

Tissu. Le trichloréthylène dissoudra la graisses, nettoyez ensuite à l'eau légèrement alcoolisée (coton, lin, jute) ou à l'eau savonneuse (acétate, rayonne).

VIN

Tissu/tapis/moquette. Mouillez aussitôt à l'eau minérale gazeuse (l'eau de Perrier est la plus efficace). La tache disparaîtra toute seule.

Bois ciré. Passez de l'essence de térébenthine, puis poncez légèrement en surface.

A PROPOS DU TATOUAGE DES CHIENS ET DES CHATS

La loi impose aux propriétaires de chiens et de chats de faire identifier leur animal par tatouage (ou puce électronique depuis le 01.01.2002). Cette identification est une véritable mesure de protection animale puisque cela permet, en contactant le fichier de la Société Centrale Canine (S.C.C.)* pour les chiens ou le fichier national félin (F.N.F)** pour les chats, d'obtenir les coordonnées du propriétaire de l'animal.

Afin que le système fonctionne bien et que « Médor » en fugue ou « Minette » égarée retrouve son maître, il est nécessaire que chacun fasse preuve de responsabilité :

- le propriétaire de l'animal, en n'omettant pas de signaler au fichier ses changements d'adresse éventuels,
- les fourrières ou sociétés de protection animale, en accueillant ces animaux errants mais identifiés, et en prenant soin de lire leur numéro afin de contacter le fichier.
- les vétérinaires enfin qui, lorsqu'ils reçoivent un animal blessé tatoué (ou « pucé »), ont le devoir de consulter le fichier afin de connaître les coordonnées du propriétaire de l'animal et de décider avec lui des soins à effectuer ou d'une éventuelle euthanasie selon les cas.

Un vétérinaire n'a pas le droit d'euthanasier un animal blessé identifié sans le consentement de son propriétaire. Aucun article du code de déontologie vétérinaire ne donne à ces derniers un quelconque droit de vie ou de mort sur les animaux confiés à leurs soins.

J'ai souhaité faire paraître cet article afin d'informer les propriétaires d'animaux car j'ai été moi-même très bouleversée par l'euthanasie non justifiée et sans le consentement de son propriétaire, d'une chatte que j'aimais beaucoup.

J'espère également qu'à l'avenir aucun propriétaire d'animal ne sera confronté à la douleur que l'on peut ressentir en apprenant que son chien ou chat blessé a été euthanasié, et au sentiment de révolte de n'avoir pas été prévenu alors que l'on avait justement pris soin de le faire identifier pour le protéger.

Dr Vétérinaire Bernadette Collet.

*S.C.C. Société centrale Canine

155, avenue Jean Jaurès

93535 Aubervilliers

Tel : 01.49.37.54.54

**F.N.F (Fichier National Félin)

112+114 avenue Gabriel Péri

94246 L'Hay-les-Roses

Tel : 01.55.01.08.08

A méditer et peut être à faire lire à nos chères têtes blondes ???.....

L'enfance dans les années 50, 60, 70 voire 80...

En regardant en arrière, c'est dur de croire qu'on ait réussi à survivre. Lorsque nous étions enfants, nous nous promenions en auto sans ceinture de sécurité ou airbags pour nous protéger. Nos couchettes étaient peintes de couleurs vibrantes au plomb. Il n'y avait pas de couvercle de sécurité sur les bouteilles de médicaments, ou de serrures de sécurité sur les armoires. Et lorsque nous partions à bicyclette, on le faisait sans un casque de sécurité. On allait même en ville ! On buvait de l'eau directement des tuyaux d'arrosage, pas d'une bouteille. Horreur!

On se faisait des petites voitures (caisse à savon) avec des vieux patins à roulettes ou de vieilles roues de voiturette et on se laissait aller dans les côtes pour s'apercevoir qu'on avait oublié de mettre des freins. Après être rentrés dans les buissons à quelques reprises, on résolvait le problème. On partait de la maison le matin et on revenait souvent au moment où les lampadaires de la rue s'allumaient. Imaginez donc ça, pas de téléphones portables, personne ne pouvait nous joindre de la journée !

C'est inouï.

On jouait des jeux dangereux et souvent, on se faisait mal, il y avait des accidents, il y avait des coupures et aussi des os cassés, mais personne n'était blâmé. On se battait entre nous, on avait des bleus. Ce n'était pas un drame. On mangeait des gâteaux, du pain et du beurre et nous n'étions pas obèses....il faut dire que nous jouions presque toujours à l'extérieur...On buvait souvent à quatre ou à cinq d'une même bouteille et il n'y a jamais eu de décès à cause de ça. On n'avait pas de Nintendo 64, de Playstation ou de X Boxe, sans compter les jeux vidéo ou...les 99 canaux à la télévision, les magnétosco-

pes, les téléphones portables et les ordinateurs personnels, etc.etc... Mais nous avions des amis et si nous voulions les voir, tout ce qu' on avait à faire, c'était de sortir et se rendre chez eux, sonner et entrer pour pouvoir leur parler. Imaginez donc ça, sans même demander la permission à nos parents. Comment faisait-on ça, sans gardiens, dans ce monde cruel ? On inventait des jeux, avec des bâtons et des balles de tennis, on mangeait toutes sortes de choses, mais contrairement à ce qu'on nous disait, rarement quelqu'un perdait un oeil ou était infecté. Certains écoliers n'étaient pas aussi futés que les autres et ils manquaient leur année et devaient recommencer une autre fois la même classe.

Dégueulasse!

Les examens n'étaient pas ajustés pour compenser, quelle que soit la raison. Nos actions étaient les nôtres. Nous en supportions les conséquences. Personne pour nous cacher. L'idée de se faire protéger par nos parents si nous commettions une infraction était impensable. Nos parents étaient du côté de l'autorité, c'est t' y pas effrayant ? Cette génération a produit les meilleurs preneurs de risque, solutionneurs et inventeurs. Les dernières 50 années ont été une explosion d'innovation et d'idées nouvelles. On avait la liberté, le succès, la responsabilité ainsi que la défaite. Le plus important, c'est qu'on a appris à vivre avec tout ça.

Félicitations, car tu es de ceux là.

Auteur inconnu, édité par M. Davis Andrew.

Tribune Libre

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Suite à l'article de Monsieur le Maire dans « Le Petit Péronnais » N° 30 concernant le monument aux morts,

Je tiens à rappeler ce qui s'est passé

En octobre 1999, Monsieur le Maire m'a fait connaître que le Conseil municipal de Péron envisageait de déplacer le monument aux morts et m'a demandé de réunir les Anciens Combattants pour décider d'un emplacement. Les Anciens Combattants de toutes les guerres se sont réunis le 18 novembre 1999 pour examiner les deux croquis présentés par Monsieur le Maire :

- 1) A Champ Fontaine côté terrain stabilisé
- 2) Entre les jeux de boules et l'Eglise (sur l'ancien cimetière).

L'emplacement présenté par les Anciens Combattants se situe dans le petit parc devant l'Eglise. Après vote par bulletins secrets, à l'unanimité les Anciens Combattants ont retenu l'emplacement du monument dans le petit parc devant l'Eglise. J'ai envoyé le compte rendu de notre réunion du 18/11/1999 à Monsieur le Maire. Depuis cette date, nous n'avons reçu aucune réponse.

De ma propre initiative, je me suis rendu à la Mairie le vendredi 4 avril, et non le 7 avril 2003 comme paru dans « Le Petit Péronnais », pour y rencontrer Monsieur le Maire qui, à cette occasion, m'a présenté le projet envisagé par le Conseil municipal sur la place Saint-Antoine Haute ; parc à voiture et emplacement du monument aux morts près de l'Eglise côté nord.

J'ai fait part de mes observations et remarques d'installer le monument à cet endroit. Depuis, aucune nouvelle. Le 8 mai 2003, au cours de la cérémonie, Monsieur le Maire a annoncé que le monument serait déplacé près de l'Eglise, sur la place Haute et ce, pour le 14 juillet.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pendant ces trois années passées sous silence, avant de prendre une décision définitive, il aurait fallu présenter au moins deux avant-projets aux Anciens Combattants, aux habitants de la commune et prendre l'avis des anciennes familles dont les parents ont participé financièrement à la construction de ce monument.

Les Anciens Combattants de la Deuxième Guerre mondiale, les Anciens d'Indochine et les Anciens d'AFN ont redonné à la France sa place parmi les grandes nations. Tous ont droit à la parole, sans oublier que certains de leurs camarades ont donné leur vie pour la patrie. Tout cela fait partie de notre Histoire et aurait dû être pris en considération, car le monument aux morts est le patrimoine communal qui appartient à tous les Péronnais. Il doit être visible des passants et son meilleur emplacement était bien dans le petit parc devant l'Eglise, exposé du soleil levant au soleil couchant.

Quelle tristesse pour les anciens Péronnais de constater qu'une telle décision ait été prise avec un manque de concertation qui, sans aucun doute, aurait apaisé les esprits.

Jusqu'à ce jour, et sauf avis contraire, je pense que nous sommes toujours en Démocratie et en République.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de ma parfaite considération.

Roger LANDECY

Réponse à M. LANDECY Roger

Je reviens sur deux points développés par M. le Président des Anciens Combattants:

- M. Landecy a bien rencontré le 7 avril à Saint-Genis M. Ducret, qui lui a présenté le projet.
- La Démocratie a bien été respectée puisque c'est le Conseil Municipal qui décide de l'emplacement d'un monument aux morts.

Christian ARMAND

DROIT DE REPOSE

Suite au papier qui a été lâchement distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Péron concernant la décharge de Baraty à Péron, les pêcheurs du canton de Collonges tiennent à apporter quelques précisions et rétablir la vérité pour ce qui concerne la pollution de l'automne 2002.

Contrairement à ce qui a été écrit, l'AAPPMA de l'Annaz a bien porté plainte et ce par le biais de la fédération de pêche, un procès verbal a été établi pour l'infraction de l'article L 432.2 du code de l'environnement, celui-ci a été adressé directement au procureur de la République qui a donné une suite pénale au dossier, à savoir : le pollueur a été condamné à la somme de 4100 euros qui ont été répartis arbitrairement par la fédération entre l'AAPPMA de l'Annaz et l'amicale des pêcheurs de Farges.

Pour ce qui est de l'AAPPMA de l'Annaz, la somme a été immédiatement réinvestie pour l'alevinage en truites et truitelles.

Les pêcheurs, contrairement aux écrits, n'ont pas fermé les yeux, et regrettent que leur honnêteté soit mise en cause.

Les associations loi 1901 sont gérées par des bénévoles et la pêche en fait partie, il ne faut pas que quelques empêcheurs de tourner en rond se substituent aux autorités mises en place.

L'intérêt particulier ou les animosités ne doivent pas prévaloir sur l'honnêteté du monde associatif.

Les pêcheurs de l'AAPPMA de l'Annaz, sont bien décidés à faire éclater la vérité, les mensonges et les calomnies ne peuvent que décourager le bénévolat.

La fédération de pêche sera mise au fait du dossier et jugera si une suite judiciaire doit être donnée à cette affaire.

A bon entendeur.....

Le bureau de l'AAPPMA de l'Annaz

POLLUTION DE L'ANNAZ-

La CCPG prend les Péronnais pour des idiots

Le 20 novembre, la Communauté de communes du Pays de Gex a envoyé aux habitants de Péron une petite feuille jaune dans laquelle elle revient sur la pollution de l'Annaz en 2002. Elle y donne "sa" version des faits dans le but, dit-elle, de "rétablir la vérité". Parce que la CCPG prend les Péronnais pour des idiots, j'ai édité un petit site internet où, photos à l'appui, vous pourrez juger de ce qui s'est réellement passé.

Ce site est consultable à l'adresse suivante: <http://monsieur.wanadoo.fr/lebutineurduleman>

En raison de problèmes techniques liés à Wanadoo, il se peut que cette adresse fonctionne mal. La démarche suivante est alors nécessaire: Tapez: <http://www.wanadoo.fr>

Allez ensuite dans la colonne de gauche intitulée "page perso" puis tapez dans "annuaire des pages perso": le butineur du leman.

Une boîte e-mail y est aussi à votre disposition: : lebutineurduleman@wanadoo.fr

Christel Bandorier

Calendrier des Fêtes

DECEMBRE 03			
Samedi 6	COMITE DES FETES	TELETHON	Salle Champ Fontaine
Vendredi 12	PERON PETANQUE	CONCOURS BELOTE	Salle Champ Fontaine
Samedi 13	CLUB DES AINES	REPAS	Salle Champ Fontaine
Samedi 13	LA BONNE HUMEUR	CONCERT	St Jean de Gonville
Vendredi 19	SOU DES ECOLES	ARBRE DE NOEL	Salle Champ Fontaine
Mercredi 31	FOOT	REVEILLON	St Jean de Gonville
JANVIER 2004			
Dimanche 4	ANCIENS POMPIERS DE PARIS	REPAS DES SOCIETAIRES	Salle Champ Fontaine
Samedi 17	BIBLIOTHEQUE	SOIREE IMPROVISATION THEATRE	Salle Champ Fontaine
Vendredi 23	TIOCANIE	REPETITION	Salle Champ Fontaine
Samedi 24	PECHE	CONCOURS DE BELOTE	Salle Champ Fontaine
FEVRIER 2004			
Dimanche 1	LA BONNE HUMEUR	LOTO	Salle Champ Fontaine
Mardi 3	BIBLIOTHEQUE	CONFERENCE	Salle Champ Fontaine
Samedi 7	CHASSE	REPAS DANSANT	Salle Champ Fontaine
Vendredi 20	PECHE	LOTO	Salle Champ Fontaine
Dimanche 22	FOOT	CONCOURS DE BELOTE	Collonges
Mardi 24	COMITE DES FETES	MARDI GRAS	Salle Champ Fontaine
Samedi 28	C.C.A.S.	REPAS	Salle Champ Fontaine
MARS 2004			
Vendredi 5	PAROISSE	BOL DE RIZ	Salle Champ Fontaine
Samedi 6	ANCIENS POMPIERS DE PARIS	LOTO	Salle Champ Fontaine
Vendredi 12	TIOCANIE	REPETITION	Salle du Conseil
Samedi 13	SOU DES ECOLES	REPAS DANSANT	Salle Champ Fontaine
Samedi 20	SPORTIFS EN HERBE	RENCONTRE JUDO	Salle Champ Fontaine
Vendredi 26	COMITE DES FETES ET FED. DEPT. DE SKI	LOTO	Salle Champ Fontaine

OPERATION BRIOCHES 2003 ADAPEI

“La municipalité remercie vivement les Associations Communales, les habitants de la commune, la Boulangerie RINALDO, pour leur participation à l’OPÉRATION BRIOCHES 2003 qui s’est déroulée le 12 octobre 2003, et qui a permis de récolter la somme de 1779,10 €”

Merci d’avance et sincères salutations.

AUBERGE COMMUNALE DE PERON

"Journée Portes Ouvertes" organisée par la municipalité

Samedi 10 Janvier 2004 de 9h00 à 17h00

Visite guidée des installations du Rez-de-chaussée au 1^{er} Etage

Le PORTRAIT

La Pierre de Greny

Voilà bientôt une année que cette magnifique pierre aux reflets changeant avec la lumière, trône sur la place de Greny. En venant de Challex, vous ne pouvez la manquer. Quel fut son voyage depuis les Alpes lointaines? D'où vient-elle exactement? Nul ne peut le dire. Toujours est-il qu'elle témoigne de cette époque où les glaces recouvraient le bassin lémanique et le Pays de Gex.

Les travaux de la 2X2 voies vinrent interrompre son sommeil millénaire, et sans l'œil averti de Paul et Léon, elle eut fini dans un trou quelconque pour ne plus voir le soleil. Nos deux concitoyens s'attendrirent sur son sort, et Paul prit les choses en main pour que ce joyau retrouve une place là où le soleil viendrait la caresser, là où promeneurs et automobilistes respectueux de la limitation de vitesse pourraient l'admirer en passant: la place de Greny.

Paul pris alors contact avec tous les acteurs concernés par sa mise en place: la commune, les propriétaires du terrain, ainsi que l'entreprise FAMY qui possède les moyens de transport adéquats; conseil fut pris aussi à la DDE pour définir l'emplacement exact.

Grâce à la perspicacité et à l'initiative de Paul et Léon, ce bijou nous offre aujourd'hui ses jeux de couleurs et sa part de mystère qu'elle ne livrera jamais. Un grand merci à eux et à toutes celles et ceux qui contribuèrent à l'installation de La pierre de Greny.

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéros 32 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 20 février 2004.

Aucun avis ne sera envoyé . Merci d'avance

La Rédaction

Jeune fille étudiante en carrière sanitaire et sociale, souhaiterait aider des personnes âgées, partiellement non autonome pour effectuer certains gestes de la vie quotidienne (ménage....) Pendant les vacances scolaire ou le week-end.
Tél: 06.71.25.10.24

Jeune fille de 15 ans
Garderai enfants à domicile sur la commune de Péron, le week-end.

Tél: 06.71.46.48.77
Fax: 06.79.32.31.80

"COLLONGES-Fort l'Ecluse"

Dimanche 14 décembre 2003 à 14h30

THE DANSANT

Avec l'orchestre "les deux Z'Hubert et la chanteuse Arlette"

Organisé par le Comité d'Embellissement et d'Animation de Collonges

Buffet—Buvette

Réservation et Information au 04.50.59.40.04

AUBERGE COMMUNALE DE PERON

"Journée Portes Ouvertes" organisée par la municipalité

Samedi 10 Janvier 2004 de 9h00 à 17h00

Visite guidée des installations du Rez-de-chaussée au 1^{er} Etage

Grand week-end Téléthon dans les communes de St Jean de Gonville, Péron et Thoiry (Pays de Gex - 01).

Vendredi 5 décembre : à la salle polyvalente de St Jean de Gonville, SOIREE DANSANTE animée par Sandrine Lion. Repas = salade, tartiflette, pâtisserie, mandarine, café. Cartes à retirer avant le 29 Novembre à l'OT de Collonges et sa Région ou à l'établissement Dérudet de St Jean de Gonville + Tombola.

Samedi 6 décembre : *vente de houx à Val-Thoiry "Tel est ton houx"

*défilé de vieilles voitures de l'association "French-Chromes" départ à 9h de St Genis Pouilly et arrivée à 17h à Challex

*12 heures : à la salle des fêtes de Péron, vente d'huîtres

*15 heures : à la salle des fêtes de Thoiry : tournoi de tarots "Tarothon" et dès 19 heures, casse-croûte.

Dimanche 7 décembre : sur le marché de Thoiry le matin, vente de vin chaud, d'houx et d'huîtres.

Renseignement à l'Office de Tourisme de Collonges et sa Région au 04.50.59.40.78 ou sur e-mail à otcollon@cc-pays-de-gex.fr

LES MESSES

Décembre 2003

DIMANCHE	7	PERON	10 H 30
DIMANCHE	14	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	21	PERON	10 H 30

ABBE René CHAVENT

Presbytère de Challex,

Tél.:04 50 56 30 35 Portable: 06 80 65 03 33

MERCREDI	24	PERON	22 H 00
JEUDI	25	COLLONGES	10 H 30

Remerciements à M. Piozin pour la relecture du Petit Péronnais